



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Séance extraordinaire du lundi 14 février 2022, à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Tenue des séances sans la présence du public
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale

- 2.1. Nomination du maire suppléant de janvier 2022 à octobre 2025

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Services professionnels en urbanisme pour l'année 2022 – Octroi du contrat
- 3.2. Adoption du règlement 811-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier l'article 17.2 sur les pénalités
- 3.3. Adoption du règlement 812-2022, modifiant le règlement de lotissement 391-1991, ayant pour effet de modifier l'article 8.2 sur les pénalités
- 3.4. Adoption du règlement 813-2022, modifiant le règlement de construction 392-1991, ayant pour effet de modifier l'article 8.2 sur les pénalités
- 3.5. Adoption du règlement 814-2022, modifiant le règlement de permis et certificats 393-1991, ayant pour effet de modifier l'article 13.2 sur les pénalités
- 3.6. Avis de motion – Règlement 815-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans la zone 1-R-20 afin de permettre seulement les habitations unifamiliales
- 3.7. Adoption du Second projet de règlement 815-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans la zone 1-R-20 afin de permettre seulement les habitations unifamiliales
- 3.8. Avis de motion – Règlement 816-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre, sous certaines conditions, les projets intégrés résidentiels dans les zones 1-C-22 et 2-C-11
- 3.9. Adoption du Second projet de règlement 816-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre, sous certaines conditions, les projets intégrés résidentiels dans les zones 1-C-22 et 2-C-11
- 3.10. Adoption du règlement 817-2022, modifiant le règlement 799-2021, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ayant pour effet d'ajouter les zones 1-C-22 et 2-C-11
- 3.11. Avis de motion – Règlement 818-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans les zones 1-I-18-1 et 2-C-08
- 3.12. Adoption du Second projet de règlement 818-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans les zones 1-I-18-1 et 2-C-08
- 3.13. Avis de motion – Règlement 819-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans les zones 1-C-13, 1-C-14, 1-C-16, 1-C-17, 1-C-19, 1-I-18-2, 2-C-07 et 2-C-09
- 3.14. Adoption du Second projet de règlement 819-2022, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de modifier les usages permis dans les zones 1-C-13, 1-C-14, 1-C-16, 1-C-17, 1-C-19, 1-I-18-2, 2-C-07 et 2-C-09

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Coordonnateur ou coordonnatrice en loisirs – création d'un poste - embauche

5. Voirie

- 5.1. Conception des plans et devis pour la réfection de 8 voies de circulation et le remplacement d'une conduite d'aqueduc ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023 – Octroi du contrat

6. Période de questions